



PLAN DE FORMATION

FORMATION INITIALE

« Conducteur de taxi »

La formation a pour objectif la préparation à l'habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de Taxi.

PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

- Etre titulaire du permis B en cours de validité (hors période probatoire) avec expérience de la conduite
- Ne pas faire l'objet, dans les dix ans qui précèdent la demande, d'un retrait définitif de ma carte professionnelle en application de l'article L.3124-11 du Code des transports,
- Ne pas faire l'objet, dans les cinq ans qui précèdent la demande, d'une exclusion pour fraude lors d'une session à l'un des examens des professions du transport public particulier de personnes
- Maîtrise du français oral et écrit
- Avoir un casier judiciaire (bulletin n°2) ne comportant aucune des condamnations incompatibles avec l'exercice de la profession
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap, nous contacter pour discuter des besoins spécifiques.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis
- Trois semaines avant le début de la formation ou plus selon votre financement

MODALITES PEDAGOGIQUES

Cours en présentiel

MOYENS D'ENCADREMENT :

Tous les cours sont encadrés par les formateurs du **C.D.F.T.** (Formateurs chauffeurs de Taxi en activité ou ayant exercé et ayant tous suivi une formation à l'**I.S.M.** (Institut Supérieur des Métiers) et possédant le **C.C.P.C.T.**

MOYENS D'EVALUATION :

Evaluation tout au long de la formation par la réalisation de tests et d'entretiens individuels.

PROGRAMME :

MODULE A : RÉGLEMENTATION DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES (21 H)

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues ;
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers ;
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules ;



- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue ;
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels ;
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes ;
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule ;
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours ;
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite ;
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande ;
- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé ;
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.
- Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique ;
- Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales ;
- Connaître le régime des autorisations de stationnement ;
- Connaître les règles de tarification d'une course de taxi ;
- Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP).

MODULE B : GESTION (28 H)

- Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité ;
- Connaître les obligations et documents comptables ;
- Connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables
- Connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité
- Connaître les principes de l'amortissement.
- Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, SARL, SASU, SCOP...) ;
- Connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...).
- Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- Connaître les différentes formalités déclaratives.
- Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.
- Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...).

Chez M. Denis BOURNIER - 45 rue de Chasses Jassouds – 26380 PEYRINS – Tel : 06.03.95.86.17

SIRET : 493 442 172 000 42 – Code APE : 85.59A – CPF : 237 429

Déclaration d'activité enregistrée sous le n : 82 26 01 555 26 auprès du Préfet de Région de Auvergne Rhône Alpes

CDFT.DROME@gmail.com - www.cdft.fr



MODULE C : SECURITE ROUTIERE (7 H)

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...);
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules ;
- Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;
- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...);
- Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel ;
- Connaître les sanctions des infractions au code de la route ;
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis) ;
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

MODULE D : FRANÇAIS (7 H)

- Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports.
- Comprendre et s'exprimer en français pour :
- Accueillir la clientèle ;
- Comprendre les demandes des clients ;
- Interroger les clients sur leur confort ;
- Tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport ;
- Prendre congé des clients.

MODULE E : ANGLAIS (14 H)

- Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, pour :
- Accueillir la clientèle, comprendre les demandes simples des clients ;
- Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle ;
- Tenir une conversation très simple durant le transport, prendre congé des clients.

MODULE F CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DE LA RÉGLEMENTATION LOCALE (14 H)

- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers ;
- Connaître la réglementation locale en vigueur.



MODULE G : REGLEMENTATION NATIONALE SPECIFIQUE (QUESTIONS DE GESTION SPECIFIQUE) (7 H)

- Connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) ;
- Connaître la réglementation relative à la taxe de stationnement.

MODULE PRATIQUE (28 H)

- Conduite et sécurité
- Relation Client
- Construction du parcours et accompagnement touristique
- Facturation et paiement

Durée totale de la formation : 126h